

Rénovation —
énergétique

Le Cabinet Rigual et Hellio associent leurs savoir-faire pour faciliter la rénovation énergétique des copropriétés



Exemple d'une réhabilitation de logements sur la résidence « Saint-Cyprien » à Toulouse menée par le Cabinet Rigual portant sur le ravalement des bâtiments avec une isolation thermique par l'extérieur (© Cabinet Rigual).

D'un côté, le cabinet Rigual, agence d'architecture à l'expertise reconnue depuis plus de 40 ans sur la région toulousaine, qui compte à son actif plusieurs réhabilitations énergétiques comme celle de la résidence "Saint Cyprien" ou celle de "La Roseraie" à Toulouse.

De l'autre, Hellio acteur de référence de la maîtrise de l'énergie, qui a déjà accompagné plus de 10 000 copropriétés dans leurs travaux de rénovation énergétique.

La raison de leur rapprochement ? Une volonté commune de simplifier les démarches de rénovation énergétique des copropriétés, dans la perspective des futures interdictions progressives de location des passoires thermiques dictées par la loi Climat et Résilience à compter de 2023.

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 Le Pecq
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

50 rue Madame de Sanzillon
92110 Clichy
servicepresse@hellio.com
hellio.com

L'intérêt grandissant des copropriétés pour les travaux de rénovation énergétique

De plus en plus sollicité par les syndicats de copropriétés pour des demandes de rénovation énergétique, le cabinet Rigual s'est mis en quête d'un partenaire fiable et expérimenté afin de proposer un accompagnement complet.

Cet accroissement des demandes s'explique notamment par le Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) rendu obligatoire pour les copropriétés de plus de 15 ans dans le cadre de la loi Climat et Résilience. Cette obligation entrera progressivement en vigueur à partir de 2023 jusqu'à 2025, en fonction du nombre de lots, qu'ils soient résidentiels, à usage professionnel ou commercial.

Le Plan Pluriannuel de Travaux doit permettre à chaque copropriété de disposer d'un outil unique répertoriant les travaux à réaliser et les opportunités énergétiques à mettre en œuvre, avec leurs coûts et leurs urgences. Son objectif est de favoriser l'entretien, les investissements et de faciliter la réalisation de travaux de rénovation énergétique dans les immeubles en copropriété.

Par ailleurs, la loi Climat et Résilience, fixe également les objectifs de rénovation énergétique des logements, en priorité de ceux énergivores dits "passoires énergétiques", avec la détermination d'un calendrier progressif d'interdictions de location selon l'étiquette énergétique du diagnostic de performance énergétique (DPE) :

- > **2023** : logements dits « indécents » (consommant plus de 450 kWh/m²/an)
- > **2025** : logements classés G
- > **2028** : logements classés F
- > **2034** : logements classés E

Un accompagnement complet au service des syndicats de copropriétés

Grâce à leur complémentarité, Hellio et le Cabinet Rigual entendent proposer un accompagnement clés en mains : Bureaux d'Etudes, Maîtrise d'Œuvre et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Cet accompagnement permet de couvrir de front les différents sujets technique, social et financier, avec notamment la mobilisation des aides financières, au service des syndicats de copropriétés pour :

- > Répondre aux demandes des syndicats liées à MaPrimeRénov' Copropriétés pour des travaux de rénovation globale.
- > Simplifier l'ensemble des démarches relatives aux travaux de rénovation énergétique en devenant un interlocuteur unique.

Du point de vue opérationnel, le Cabinet Rigual et Hellio mettront à disposition des copropriétaires une équipe dédiée à ces projets.



« Le Cabinet Rigual, en tant qu'acteur incontournable de la rénovation sur la région toulousaine depuis 40 ans, a décidé de répondre aux attentes des copropriétés souhaitant s'engager dans un projet d'amélioration énergétique.

En associant notre savoir-faire de Maîtrise d'Œuvre à celui de Hellio, spécialiste des économies d'énergie avec ses services sur-mesure, nous sommes à même d'accompagner les copropriétés dans leurs démarches de rénovation énergétique : de l'audit jusqu'à la réception du chantier, en passant par l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ; et de la réalisation des travaux à l'obtention des aides », détaille Alexis Flèche, maître d'œuvre - expert façade et réhabilitation énergétique au sein du Cabinet Rigual.



David Chalmont

Responsable développement commercial et partenariat AMO
pour le pôle Habitat Collectif Hellio

« Les projets de rénovation globale sont en pleine expansion en raison des obligations liées aux différents projets de loi visant à accélérer la transition énergétique. Ce sujet, qui peut paraître complexe aux yeux des bénéficiaires, doit être mené de front par des professionnels maîtrisant les aspects technique, social et financier. C'est la raison pour laquelle Hellio, société spécialisée dans les opérations d'économies d'énergie depuis 2008, a décidé de s'associer pour la partie Maîtrise d'Œuvre à un acteur local reconnu sur son secteur, le Cabinet Rigual. Nos efforts et nos compétences conjugués permettent ainsi de proposer un accompagnement complet depuis l'étude d'éligibilité du projet, en passant par la réalisation des travaux, jusqu'à l'obtention des aides existantes liées à ce type de programme », souligne David Chalmont, responsable développement commercial et partenariat AMO pour le pôle Habitat Collectif Hellio.

À propos de Hellio



Hellio est l'acteur historique de référence de la maîtrise de l'énergie. Pionnier du marché des économies d'énergie en France (métropole et Outre-Mer), HELLIO ambitionne de permettre au plus grand nombre de maîtriser son énergie : le groupe se démarque par le savoir-faire, l'innovation et la culture métiers de ses équipes sur toute la chaîne de valeur de l'efficacité énergétique. Avec son réseau d'artisans RGE agréés, HELLIO œuvre pour simplifier les démarches et apporter des solutions sur-mesure pour tous les consommateurs d'énergie - des particuliers aux entreprises, en passant par les collectivités locales - et ce pour tous les types de bâtiments et leurs équipements.

Indépendant, expert et ancré dans la transition énergétique au quotidien, HELLIO prend part à l'effort de relance pour faire de l'énergie de demain, une énergie positive et d'impact, au service de tous.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.hellio.com

FP&A - Service Presse HELLIO

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 Le Pecq
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

HELLIO

50 rue Madame de Sanzillon
92110 Clichy
servicepresse@hellio.com
hellio.com